

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Réuni le vendredi 24 avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures, au club house de tennis de Nançay en raison des travaux à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE
Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,
VANDENABEELE, VILLERET,

Étaient excusés : /

Étaient absents : /

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

- Budget M57 : les résultats de l'année 2025 : 163 992.11 € en section de fonctionnement et 139 509.13 € en section d'investissement et des résultats cumulés de 522 127.26 € en section de fonctionnement et 51 650.71 € en section d'investissement.
- Budget M49 : les résultats de l'année 2025 : 17 315.63€ en section d'exploitation et 18 376.16 € en section d'investissement et des résultats cumulés de 63 436.16 € en section de fonctionnement et de 324 683.25 € en section d'investissement.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

❖ M57 :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats antérieurs reportés à savoir :

- en section de fonctionnement : 641 677.57 €
- en section d'investissement : - 87 858.42 €

vu les résultats de l'exercice 2025 :

- en section de fonctionnement : 163 992.11 €
- en section d'investissement : 139 509.13 €

vu les résultats cumulés :

- en section de fonctionnement : 522 127.26 €
- en section d'investissement : 51 650.71 €

vu l'état des restes à réaliser en dépenses : 513 662 €

vu l'état des restes à réaliser en recettes : 16 671.20 €

et après en avoir délibéré,

décide de répartir le résultat de fonctionnement comme suit : 76 787.17€ à l'article 002 et 445 349.09 € à l'article 1068 et le résultat d'investissement, soit : 51 650.71€ à l'article 001.

❖ M49 :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats antérieurs reportés à savoir :

- en section d'exploitation : 46 120.53 €
- en section d'investissement : 306 307.09 €

vu les résultats de l'exercice 2025 :

- en section d'exploitation : 17 315.63 €
- en section d'investissement : 18 376.16 €

vu les résultats cumulés :

- en section d'exploitation : 63 436.16 €
- en section d'investissement : 324 683.25 €

vu l'état des restes à réaliser en dépenses : 174 349.24 €

vu l'état des restes à réaliser en recettes : 0.00 €

et après en avoir délibéré,

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation à l'article 002 et d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement à l'article 001.

VOTE DES TAXES

Le conseil a voté, à l'unanimité, le maintien du taux des taxes à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.67 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.55 %
- Taxe d'habitation : 19.35 %
- CFE : 26 %.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2026

a) Budget M57 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

a voté à l'unanimité le budget primitif de l'année 2026 de la M57 qui s'équilibre à la somme de :

- 1 112 091, 17 € en section de fonctionnement,
- 1 003 060,81 € en section d'investissement.

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à procéder également à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au taux de 7.5 % pour l'année 2026, conformément à la délibération du conseil municipal du 06 avril 2023 qui mettait en place la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

b) Budget M49 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

a voté à l'unanimité le budget primitif de l'année 2026 de la M49 qui s'équilibre à la somme de :

- 228 914 € en section d'exploitation,
- 417 489, 97 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise également le Maire, à procéder également à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au taux de 7.5 % pour l'année 2026, dans le cadre de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

VOTE DES SUBVENTIONS

12 000.00 € ont été inscrits au budget et répartis pour subventionner les différentes associations Nançayaises et extérieures.

RESSOURCES HUMAINES

Services administratifs

Pour faire suite au départ à la retraite de Madame Fabienne GIRARD au niveau des services administratifs de la Mairie, Madame Emilie HENNEQUIN est nommée secrétaire générale.

Le conseil donne son accord.

Création d'un poste d'adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6,8/35^{ème} pour effectuer le ménage des bâtiments communaux, à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le conseil donne son accord.

ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Madame Roseline MARY en qualité de représentant au **Syndicat Intercommunal de transport scolaire**.
Monsieur Philippe PRÉTEUX en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'agence **Cher Ingénierie des Territoires**.

ADHÉSIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de verser une cotisation à ADEFIBOIS BERRY à Châteauroux pour l'année 2026. Le montant s'élève à 84.00 € T.T.C.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Le montant de la cotisation s'élève à 200 € T.T.C.

CCID

Le Maire informe le conseil qu'il faut renouveler les membres de la commission communale des impôts directs de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord.

REDEVANCE ENEDIS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN 2026

Le Maire informe qu'ENEDIS propose de verser une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 294.00 € pour l'année 2026. Le conseil accepte.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Comme chaque année, la Commune versera 300.00 € au Conseil Départemental du Cher pour le fonds de solidarité pour le logement 2026.

INFORMATIONS

Le Maire signale :

- que l'agent Madame Morgane RENAULT est de retour au niveau des services administratifs depuis le lundi 20 avril 2026.
- que le bulletin municipal reprenant toute la rétrospective 2025 est arrivé et va être distribué dans les boîtes aux lettres.
- Une tonte a été faite au niveau du parking du foot ainsi que de la Croix de Béthonne.

Examen de devis

- Le devis de la société DS NETTOYAGE pour un contrat d'entretien des vitres de différents bâtiments communaux est exposé. Le conseil donne son accord.
- Le devis de la société Les rondins de Sologne pour une commande de copeaux s'élève à 468.00€ T.T.C. Le conseil donne son accord.

Le Maire,